Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband
Services Centraux

news

ogbl.lu

Rapport de la réunion de la délégation SC du 26 juin 2025

La 1re réunion de la délégation des Services Centraux pour l'année 2025 a eu lieu le 26 juin 2025.

La direction des CFL fut représentée par Madame Constance Thill ainsi que par Messieurs Yves Baden et Gilles Schroeder. Madame Françoise Nilles assura la fonction de secrétaire. M. Alain Schmit a été présent pour le point 8.

La délégation du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL se composa des camarades Gaby Birtz, Patrick Vansteenkiste et Josy Bourggraff.

1) ***Les délégués désirent connaître les motifs pour lesquels les amendements proposés par les syndicats dans le rapport de la dernière réunion n'ont pas été pris en compte. Les délégués apprécieraient que leurs remarques soient prises en compte à l'avenir.***

   Le rapport doit refléter ce qui a été dit lors de la réunion et ne doit pas contenir d'éléments qui n'ont pas été dits lors de la réunion. Si une présentation a été faite pour un point, les éléments de cette présentation ne sont pas repris dans le rapport. La présentation peut toutefois être utilisée par les syndicats pour communiquer des éléments plus détaillés à leurs membres.

2) ***Cours de langue luxembourgeoise : Est-ce que tous les nouveaux collaborateurs/trices des Services d'appui SC qui ne maîtrisent pas le luxembourgeois doivent suivre un cours de langue luxembourgeoise ? Dans l'affirmative, quel niveau doivent-ils atteindre et sont-ils obligés de réussir le cours de langue ?***

   Aux nouveaux collaborateurs/trices qui ne comprennent ou ne parlent pas encore le luxembourgeois, des cours de luxembourgeois sont proposés pendant les heures de travail. Dans les onze mois, ils devront atteindre le niveau A2 (utilisateur élémentaire). Cette condition est communiquée aux collaborateurs/trices lors de leur embauche. Si le niveau A2 n'est pas atteint après 11 mois, cela entraîne la révocation des CFL.

   Cependant, lors d'une réunion, les collaborateurs/trices ne sont pas obligés de parler luxembourgeois, ils peuvent aussi s'exprimer dans une autre langue (français ou allemand).

3) ***New DG***

   Les délégués souhaitent savoir s'il est garanti que chaque collaborateur/trice travaillant actuellement dans l'un des bâtiments Dairy-House, Dôme et Accinauto aura son propre bureau dans le nouveau bâtiment de la direction ou si le principe du desk sharing sera appliqué ? Les délégués aimeraient aussi savoir comment se présente la situation pour les consultants.

   La capacité du nouveau bâtiment « New DG » a été établie sur la base du plan quinquennal des effectifs. Actuellement, la planification des espaces est en cours et il est toujours prévu que chaque collaboratrice et collaborateur ait son propre poste de travail, à l'exception des collaborateurs/trices de RH/RM qui souhaitent continuer à travailler en desk sharing dans le nouveau bâtiment. Le déménagement est prévu pour 2027.

   Dans la mesure où il est difficile d'estimer le nombre de conseillers du service IN pour les années 2027 et suivantes, il est impossible de dire actuellement où ils seront logés.

   Des réflexions sont en cours sur la possibilité, dans le cadre d'un projet commun, de regrouper dans un même bâtiment un collaborateur du service IN et un collaborateur d'un autre service pour la durée du projet.

   Pour des raisons de confidentialité, le service RH préfère d'ores et déjà renoncer à cette possibilité.

   Sur le site du CRM, un nouveau bâtiment administratif est également en phase de construction. Dans ce bâtiment, des postes de travail demeurent disponibles. Il est déjà acquis que l'Entraide Médicale s'installera dans ce bâtiment dès son achèvement.

4) ***Restaurant « Le Belle-Vue » – Dairy-House***

Actuellement, deux micro-ondes sont mis à la disposition des agents pour réchauffer leurs plats. Cependant, ce nombre est insuffisant aux heures de pointe, car il arrive souvent que les employés doivent faire la queue. Les délégués demandent s'il serait possible d'augmenter le nombre de micro-ondes ?

Dans le but de ne pas faire trop de concurrence à Eurest, l'exploitant du service de restauration dans la Dairy-House, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de micro-ondes. De même, des micro-ondes supplémentaires ne pourraient pas être installés par manque de place.

5) ***Bâtiment Accinauto***

a) ***Ajoute d'un deuxième écran dans la loge au rez-de-chaussée***

Lors de la réunion du 3 décembre 2024, il a été dit qu'un 2e écran dans la loge au rez-de-chaussée serait ajouté. Les délégués aimeraient être informés du planning de réalisation ?

Ce point a été récemment mis en œuvre.

b) ***Affichage des informations CFL sur les écrans situés dans les salles de pause sur chaque étage.***

Les délégués demandent s'il est possible d'afficher les informations CFL aussi sur les écrans dans les salles de pause sur chaque étage ?

Les écrans installés dans les salles de pause sont configurés de manière à pouvoir être utilisés pour des réunions. Pour afficher les informations des CFL, il faudrait modifier la résolution. RH (LD/CM) va analyser si les salles de pause sont effectivement utilisées pour des réunions et si oui, si les écrans sont utilisés. Si les écrans ne sont pas utilisés, les informations des CFL pourraient être affichées sur ces écrans.

6) ***Bâtiment « Entraide Médicale »***

a) ***Problèmes dans le bureau 0331***

La protection solaire d'une fenêtre ne peut plus être abaissée depuis quelque temps. Site-Service a effectué une visite sur place jusqu'à présent, mais rien ne s'est passé par la suite. Les délégués aimeraient savoir quand ce problème sera résolu ?

Une intervention d'une entreprise est prévue pour fin juin 2025 pour résoudre le problème.

b) ***La consommation de l'eau du robinet est actuellement interdite. Les délégués aimeraient savoir la cause et quand le problème sera-t-il résolu ?***

Une analyse de l'eau a révélé que la valeur limite du plomb (0,010 mg/l) était légèrement dépassée à deux robinets (kitchenette du 3e étage et cuisine du 1er étage). Le problème proviendrait de la conduite d'alimentation. Une réunion Syndic - Site Service est prévue en juin. Une nouvelle analyse de l'eau sera effectuée pour voir si la valeur limite est toujours dépassée.

c) ***Les collaborateurs/rices de l'entraide médicale disposent seulement d'un PC sur lequel elles/ils peuvent lire les e-mails envoyés sur leur adresse @cfl.lu. Les délégués demandent de bien vouloir examiner la possibilité de rediriger ces e-mails sur leur adresse @secu.lu.***

Ce n'est pas tant un problème technique (c'est assez simple à faire) mais plutôt au niveau de la sécurité. Rediriger automatiquement des e-mails, c'est-à-dire stocker de la data CFL en dehors du SI CFL est contraire à la PSSI. Ainsi, en l'état, la réponse est négative. Cela dit, il y a peut-être dans ce cas-ci un cadre ou un contrat spécial. C'est un point que les CFL doivent valider avec les juristes.

7) ***Suite à la réorganisation du Service IN, certains agents n'ont plus accès à leur fiche de poste. Les délégués demandent de bien vouloir savoir quelles sont les causes de cet état de fait ?***

Suite à la réorganisation chez IN, de nombreuses fiches de poste ont dû être réécrites. Entre-temps, toutes les fiches de poste ont été validées et chaque collaboratrice/collaborateur devrait pouvoir consulter sa fiche de poste.

8) ***Les délégués demandent que leur soit présenté un tableau résumant le nombre de « démissions », de « changements de poste » et de « départs pour cause d'échec à l'examen fin de stage » pour chaque service faisant partie de la délégation SC, pour les années 2023 et 2024.***

M. Alain Schmit a présenté les différents tableaux et donné les explications nécessaires.

Évolution des démissions

Services	2023	2024
AT	1	1
AD/AV	1	0
COM	2	0
FI	0	2
IN	2	2
II	0	2
PI	0	2
SF	1	0
RM	3	0

Évolution des licenciements

Services	2023	2024	Commentaires
FI	1		Échec à l'examen
IN	3	2	2023: 1 échec à examen 2024: 1 échec à examen
PI		1	
RM		1	
RH		1	

Évolution des changements de poste

Services	2023		2024		Commentaires
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
AT	0	-2	1	0	
AD/AV	2	0	0	0	
AD/GI	3	-1	18	0	Création cellule "Assistance Formation"
AI	1	0	0	0	
CA	0	-1	0	0	
CD	0	0	2	-1	
COM	0	0	0	0	
GI	1	-1	1	0	
FI	0	0	0	-1	
IN	7	-6	4	-2	
II	2	0	4	-5	
PI	0	-1	0	-1	
SF	3	0	3	-2	
SG/JA	1	0	2	-3	
RM	12	3	4	-7	Principalement mutation vers RM/SG
RH	3	-4	6	-6	Toutes les petites cellules incluses
QUALITE	1	0	1	-1	

9) Comment une séance de nuit (8h) est comptabilisée pour les agents de l'Horaire Mobile ?

10) Quelle est la procédure pour encoder cette séance de nuit dans "MäinRH" afin qu'elle soit enregistrée comme des heures prestées ?

Réponse aux questions 9 + 10

Une séance de nuit est considérée comme travail ordonné. Selon l'article 7.6.1. du règlement concernant l'application du régime de travail à horaire mobile, les heures de travail ordonné sont multipliées par différents facteurs de multiplication si elles ont été prestées durant les périodes suivantes :

Heures prestées en semaine:

Prestation effectuée entre	facteur de multiplication
06.00 et 06.30 heures	1,25
18.30 et 22.00 heures	1,25
22.00 et 06.00 heures	1,75

Heures prestées le samedi:

Prestation effectuée entre	facteur de multiplication
06.00 et 22.00 heures	1,50

Heures prestées le dimanche et les jours fériés et au cours des nuits encadrantes:

Prestation effectuée entre	facteur de multiplication
22.00 heures de la nuit précédant un dimanche ou un jour férié et 06.00 heures du matin suivant un dimanche ou un jour férié	2

Avec la nouvelle version du logiciel « MäinRH », une demande BTO doit être faite par jour.

Exemple pour une séance de nuit du 18/19.06 :

18.06 : Demande à faire de 22h00 – 23h59

19.06 : Demande à faire de 00h01 – 06h00

11) Comment les CFL s'assurent-ils qu'un transfert d'expérience a lieu lorsqu'une personne part à la retraite ? (Surtout pour des agents qui sont retenus par leur service)

Une demande de ressources pour le remplacement d'une personne partant à la retraite est à faire un an avant le départ. Le service concerné doit prévoir un chevauchement dans le budget d'exploitation.

Les délégués du personnel du FNCTTFEL-Landesverband des Services Centraux,
Gaby Birtz, Patrick Vansteenkiste, Josy Bourggraff

Rapport SC - Scan me!

Devenir membre
Rejoignez maintenant le syndicat numéro 1 du Luxembourg

Jim LAERA
Délégué titulaire

Gaby BIRTZ
Déléguée titulaire

Josy BOURGGRAFF
Délégué titulaire

Patrick VANSTEENKISTE
Délégué suppléant

Julie CABOT
Déléguée suppléante

Georges MELCHERS
Délégué suppléant